

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 170 Attribution de la dénomination « Jardin des Oiseaux » au jardin situé 7 passage Stendhal (20^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Jardin des Oiseaux » au jardin situé 7 passage Stendhal à Paris 20^{ème} ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination « Jardin des Oiseaux » est attribuée au jardin situé 7 passage Stendhal à Paris 20^{ème}.